

Coup de froid sur le financement des collectivités locales

La décision d'Eurostat de geler le projet de financement du tram à Liège a jeté un froid dans la Cité ardente mais aussi sur l'ensemble des collectivités locales. En durcissant les nouvelles normes comptables européennes «SEC», l'Union européenne pose une entrave majeure à la capacité d'investir des communes et des Régions. Si cette jurisprudence se maintient, seul le privé aura encore les reins assez solides pour investir sur nos territoires locaux et il ne le fera que pour des projets rentables. Quand le dogmatisme budgétaire ouvre la voie à la privatisation des politiques d'investissement, c'est notre modèle de société et la qualité de la gestion de nos territoires qu'il met en péril...

La crise de 2008 a rappelé l'importance de pouvoir compter sur des statistiques fiables et des finances publiques transparentes au sein de l'Union européenne.

Le système européen de compte (SEC) permet, dans ce cadre, d'obtenir une vue d'ensemble harmonisée sur la situation des finances publiques des États membres et d'en suivre les évolutions d'année en année. Grâce à lui, la Commission européenne peut identifier les risques de dérapage budgétaire et le respect des engagements des pays de la zone euro.

Jusqu'ici, tout va bien, mais récemment, les règles comptables que nous impose l'Europe ont été durcies et les conséquences sur les investissements publics risquent d'être graves.

Les normes comptables européennes présentent de profondes différences par rapport à la comptabilité traditionnelle des pouvoirs locaux. Le SEC est un cadre comptable adapté aux finances fédérales qui se caractérisent par des charges courantes élevées (salaires des fonctionnaires, allocations, subsides) et une part allouée aux investissements plus faible. Les dépenses des communes et des Régions, au contraire, sont proportionnellement plus orientées vers les investissements et suivent des cycles de financement plus longs. C'est pour cela qu'il existe, par exemple au

niveau communal, une distinction entre un budget ordinaire et un budget extraordinaire, qui sert à financer des investissements sur plusieurs années et dont la durée des prêts est liée à la durée de vie économique des projets.

Enormes dangers

En suivant les règles SEC, cette distinction entre un budget d'exploitation et un budget pour les projets à long terme n'est plus possible. Les investissements sont vus comme des dépenses qu'il faut équilibrer par des recettes courantes. Tout investissement doit donc être financé l'année de sa réalisation, sans aucune possibilité d'amortissement! Pour le présenter autrement, appliquer le SEC de manière stricte, aux communes et aux Régions, ce serait un peu comme imposer à un ménage de payer l'achat de sa maison en une seule fois et en cash alors qu'il est capable de la financer par emprunt.

Les dangers liés à l'application de ces nouvelles normes comptables sont énormes et risquent de remettre en cause la politique d'investissement des pouvoirs locaux, c'est-à-dire les politiques d'intérêt public.

Si les pouvoirs publics veulent présenter un budget à l'équilibre, ils seront dorénavant obligés de recourir à des hausses d'impôts, des ventes de patrimoines. Sinon, ils devront arrêter d'investir.

Il est logique que l'emprunt ne puisse être utilisé que pour financer des projets d'investissements de long terme et qu'il soit limité aux capacités de remboursement des communes, mais cela n'implique pas un changement des règles comptables communales: l'obligation d'équilibre budgétaire annuel des dépenses d'investissements n'a pas de sens.

Régions, Communautés et pouvoirs locaux sont responsables de près de 90% des investissements publics en Belgique. Dans le contexte économique actuel, il est vital de développer cet investissement public, porteur de sens pour nos citoyens d'aujourd'hui et les générations futures, pour la qualité de vie dans nos villes et nos villages, à l'image de la mise en place d'un

tram, indispensable pour sortir une ville de la congestion automobile. Comprendons que ce sont les politiques d'austérité qui étouffent l'économie et que la baisse des dépenses publiques et des investissements est contreproductive dans la situation actuelle.

Corriger le tir

Il est urgent de rendre aux États membres la possibilité de mener une politique d'investissement. D'autant plus qu'elle permet de réorienter l'économie vers les besoins collectifs, et par là, de l'aider à surmonter

les périodes de crise. Les règles comptables ne peuvent pas avoir un effet contraignant aveugle sur les investissements publics. Il faut donc accorder un traitement préférentiel à ce type de dépenses et en particulier à celles qui contribuent à la réalisation d'objectifs sociaux et environnementaux. Ces investissements publics doivent être exclus du solde budgétaire auquel des objectifs de discipline implicites ou explicites s'appliquent. Il faut rendre possible un amortissement de la charge des investissements sur plusieurs années.

Ecolo a saisi la Commission européenne d'une question relative à l'efficacité de SEC2010 en pointant le manque de cohérence entre les contraintes qui pèsent sur les investissements publics communaux et la mise en place du plan d'investissement Juncker de 315 milliards. Faire pression sur le niveau européen est important: une révision des règles comptables européennes devra passer par un réexamen des règlements européens sur les comptes nationaux et par de nouvelles flexibilités au sein du Fonds européen d'investissement stratégique ou de la clause d'investissement.

Devant le risque d'inertie au niveau européen, les gouvernements fédéraux et régionaux doivent augmenter la pression sur l'Europe, dégager des montants pour immuniser les communes et garantir un niveau d'investissement suffisant.

Philippe Lamberts, député européen — Barbara Trachte, députée bruxelloise — Stéphane Hazée, chef de groupe au Parlement wallon — Vincent Vanhalewyn, échevin à Schaerbeek

EXPRESS

PLAIDOYER POUR
L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Régions, Communautés et pouvoirs

locaux sont responsables de près de **90% des investissements publics** en Belgique.

Dans le contexte économique actuel, il est vital de développer cet investissement public, **porteur de**

sens pour les citoyens.

Les politiques d'austérité étouffent l'économie et la baisse des dépenses publiques et des investissements est contreproductive.